



Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE)



SITE UNIGE - VALAIS
**CENTRE INTERFACULTAIRE
EN DROITS DE L'ENFANT**

 UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Adresse physique: Université de Genève (Valais Campus), Chemin de l’Institut 18, CH - 1967 Bramois/Sion
Tél. +41(0)27 205 73 06 - Fax +41(0)27 205 73 01

Liens utiles :

Université de Genève www.unige.ch/index.html.

Centre interfacultaire en droits de l’enfant (CIDE) : www.unige.ch/cide

Fondation universitaire Kurt Bösch (FKB) : www.iukb.ch

CALENDRIER ACADEMIQUE 2025-2026

Semestre d’automne 2025

Début des cours	lundi 15 septembre 2025
Fin des cours	jeudi 18 décembre 2025
Session d’examens	du lundi 19 janvier au vendredi 6 février 2026

Semestre de printemps 2026

Début des cours	lundi 16 février 2026
Fin des cours	jeudi 25 juin 2026
Session d’examens	du lundi 1er au vendredi 19 juin 2026
	du lundi 17 août au vendredi 4 septembre 2026

Jours fériés et congés spéciaux, manifestations

Vendredi 10 octobre 2025	Dies academicus (UNIGE)
Samedi 1er novembre 2025	Toussaint
Lundi 8 décembre 2025	Immaculée Conception
Jeudi 19 mars 2026	St-Joseph
Vendredi 3 avril 2026	Vendredi Saint
Lu 6 avril au Ve 10 avril 2026	Vacances de cours
Vendredi 1er mai 2026	Fête du travail – ½ jour – congé l’après-midi
Jeudi 14 mai 2026	Ascension
Lundi 25 mai 2026	Pentecôte
Jeudi 4 juin 2026	Fête-Dieu
Dimanche 14 juin 2026	Grève féministe, jour sans examen

Horaires des cours

Du lundi au jeudi à midi	09h00 – 10h30 / 10h45 – 12h15 13h15 – 14h45 / 15h00 – 16h30
--------------------------	--

ACCUEIL DES ETUDIANT-ES

Bureau 110

Secrétariat des étudiant-es MIDE

Lundi, mardi et jeudi matin

Mary-France Mathis

Tél. +41 (0) 27 205 73 42

E-mail: mide@unige.ch

mary-france.mathis@unige.ch

Conseillère académique MIDE

Permanence le mercredi de 10h30 à 13h30

Bureau 117 ou par téléphone

Coraline Hirschi

Tél. +41 (0)27 205 73 11

E-mail: coraline.hirschi@unige.ch

Children's Rights Academy (CRA) - Formation continue

Mardi, jeudi et vendredi matin

Mardi, jeudi et vendredi

Claire Anzévui

Tél. +41 (0) 27 205 73 15

E-mail : claire.anzevui@unige.ch

Hortense Hofer

Tél. +41 (0) 27 205 73 93

E-mail: hortense.hofer@unige.ch

Bureau 113

Gestion administrative du CIDE

RH & Finances

Sarah Bruchez

Tél. +41 (0) 27/205 73 06

E-mail: cide@unige.ch

sarah.bruchez@unige.ch

CORPS ENSEIGNANT

Nom

Fonction

Courriel

Téléphone

Bureau 112

Karl Hanson

Professeur ordinaire, Directeur

karl.hanson@unige.ch

+41 (0) 27 205 73 92

Bureau 109

Frédéric Darbellay

Professeur associé, Directeur adjoint

frederic.darbellay@unige.ch

+41 (0) 27 205 73 91

Responsable Cellule Inter- et Transdisciplinarité

Bureau 114

Daniel Stoecklin

Professeur associé

daniel.stoecklin@unige.ch

+41 (0) 27 205 73 16

Bureau 117

Coraline Hirschi

Conseillère académique

coraline.hirschi@unige.ch

+41 (0) 27 205 73 11

Suppléante chargée d'enseignement

Bureau 120

Roberta Ruggiero

Maître d'enseignement et de recherche roberta.ruggiero@unige.ch

+41 (0) 27 205.73.03

Directrice de la Children's Rights Academy (CRA)

Bureau 201 (Open Space à l'étage)

Jonathan Rutschmann Chargé d'enseignement

jonathan.rutschmann@unige.ch

Micaela Vaerini Chargée d'enseignement

micaela.vaerini@unige.ch

CORPS INTERMEDIAIRE

Nom

Fonction

Courriel

Téléphone

Bureau 116

Begüm Simsek

Assistante-doctorant

begum.simsek@unige.ch

+41 (0) 27 205 73 24

Sophie Thiombane

Assistante-doctorante

sophie.thiombane@unige.ch

+41 (0) 27 205 73 24

Samuel Morard

Assistant-doctorant

samuel.morard@unige.ch

+41 (0) 27 205 73 24

Sarah Zerika

Assistante-doctorante

sarah.zerika@unige.ch

+41 (0) 27 205 73 24

Bureau 118

Mané Kocharyan

Collaboratrice scientifique

mane.kocharyan@unige.ch

REGLEMENT ET PLANS D'ETUDES

La formation de la Maîtrise universitaire interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE) est régie par un Règlement et un plan d'études :

- **Règlement d'études du 28 mai 2025 :** <https://www.unige.ch/cide/fr/formations/maitrise-universitaire/maitrise-universitaire-interdisciplinaire-en-droits-de-l-enfant-mide/reglements/>
- **Plan d'études 2025 :** https://www.unige.ch/cide/files/3117/4886/9315/Plan_detudes_MIDE_2025-2027.pdf

DUREE DES ETUDES

La durée maximum des études est de cinq semestres. Une dérogation peut être accordée par la direction du CIDE en cas de justes motifs (tels que maladie, maternité, activité professionnelle importante, charges familiales particulières). Une demande écrite sera dès lors adressée au Secrétariat des étudiant-es MIDE (mide@unige.ch). L'éventuelle prolongation ne peut dépasser 2 semestres (Art. 5 du Règlement d'études MIDE).

DEONTOLOGIE : PLAGIAT ET LIBERTE ACADEMIQUE

Le plagiat consiste à insérer, dans un travail académique, des formulations, des phrases, des passages, des images, ou des chapitres entiers, de même que des idées ou analyses repris de travaux d'autres auteurs, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est réalisé soit par l'appropriation active des textes ou idées d'autrui, soit par l'omission de la référence correcte aux textes ou aux idées d'autrui et à leurs sources.

Le plagiat et la tentative de plagiat constituent des infractions graves à l'éthique de l'Université et sont passibles de sanctions académiques et/ou disciplinaires (memento.unige.ch/doc/0008/).

AUTRES INFORMATIONS

A

Assurance-maladie et accidents (<https://vie-de-campus.unige.ch/aides-soutien/aide-sociale/assurances>)

L'assurance maladie de base (LAMal) est obligatoire pour toute personne domiciliée en Suisse, même temporairement.

- Pour les ressortissant-es hors UE avec permis B formation : possibilité de choisir une assurance maladie étudiante suisse. Cette assurance maladie vous permettra, si besoin, de travailler sur le territoire suisse.
- Pour les ressortissant-es venant de l'UE / AELE avec permis B formation :
 - Étudiant-es **sans activité lucrative en Suisse** : possibilité de garder leur carte européenne ou de choisir une assurance étudiante suisse. La carte européenne ne permet pas de travailler en Suisse.
 - Étudiant-es **avec activité lucrative en Suisse** : obligation de choisir une assurance maladie étudiante suisse.
- Pour les personnes de nationalité suisse : Assurance Suisse LAMal obligatoire

Le lien suivant liste de assurances pour étudiant-es internationaux/les :

<https://www.unige.ch/sse/équipe/assurances-maladie>

Les **assurances complémentaires** sont facultatives. Elles couvrent ce que l'assurance de base ne prend pas en charge (soins dentaires, hospitalisation en privé, médecines alternatives, certains traitements non reconnus, etc.). Contrairement à l'assurance de base, les assurances complémentaires ont le droit de refuser des clients ou d'émettre des réserves.

L'**assurance accident** est obligatoire pour toute personne vivant en Suisse et complète l'assurance-maladie. Si vous exercez une activité professionnelle d'au moins 8 heures par semaine, elle est assurée par votre employeur. Par conséquent, vous pouvez la supprimer auprès de votre assurance-maladie par simple demande et à tout moment. Lorsque vous quittez votre emploi, pensez bien à réintégrer l'assurance-accident auprès de votre assurance de base.

Assurance responsabilité civile privée

Cette assurance n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée. Elle rembourse les dommages causés à une autre personne. En tant qu'étudiant-e, si vous habitez chez vos parents et que vous avez moins de 21 ans, l'assurance familiale vous couvre également. Il est fortement conseillé de contracter une nouvelle assurance responsabilité civile dès que vous quittez le domicile familial. Par le biais de ScoreStudies, les étudiant-es étranger-ères peuvent bénéficier d'un tarif avantageux pour une assurance RC combinée à l'assurance-maladie.

Assurance ménage

Cette assurance n'est pas obligatoire, mais recommandée lorsque vous devenez locataire. Elle permet de vous protéger des risques comme le vol, l'incendie ou les dégâts d'eau. Elle est souvent proposée en complément de l'assurance responsabilité civile.

Si vous êtes dans un logement pour étudiant-es, l'assurance ménage est souvent comprise dans le bail. Informez-vous de cela lorsque vous signez votre bail à loyer ou contrat de location.

Attestation d'inscription

Une attestation d'inscription au semestre, nécessaire pour remplir sa déclaration d'impôts ou pour demander une allocation d'études ou des allocations familiales, est disponible depuis le portail <https://portail.unige.ch/accueil>. S'y trouvent également les attestations des vingt derniers semestres. *Attention : l'attestation n'est délivrée qu'après enregistrement du paiement de la taxe (5 jours maximum après la date du paiement).*

B

Bibliothèque

La bibliothèque UNIL-UNIGE Sion à Bramois est à disposition des étudiant-es, des collaborateurs et collaboratrices, du corps professoral et de tout public intéressé. Bibliothèque universitaire spécialisée, ses collections couvrent quatre principaux domaines : Droits de l'enfant, Tourisme, Inter- et transdisciplinarité et Médiation.

Notre bibliothèque est membre du Réseau des bibliothèques RERO+, un regroupement de plus d'une cinquantaine de bibliothèques dans les cantons du Valais, du Jura, de Neuchâtel et de Fribourg.

Notre offre de prêt entre bibliothèques, notamment entre bibliothèques du Valais, est l'un des plus rapides du pays. Nos collections sont régulièrement renouvelées et comptent de documents spécialisés très sollicités par d'autres bibliothèques :

- Inter- et transdisciplinarité (philosophie, psychologie, sciences sociales, éducation...)
- Enfance et droits de l'enfant (psychologie, sociologie, droit, éducation...)
- Médiation (familiale, scolaire, pénale, en entreprise...)
- Tourisme (sociologie, politique, économie, environnement...)
- Collection de mémoires, thèses et travaux d'anciens étudiant-es
- Généralités : épistémologies, méthodologies, divers outils de travail (comment conduire une recherche, écrire un mémoire, une thèse, etc.)

Services aux usagers et usagères :

- Information et aide à la recherche documentaire dans les catalogues et banques de données spécialisées
- Prêt à domicile pour les détenteurs et détentrices de la carte multiservices de l'UNIGE ou de la carte de lecteur RERO Valais (disponible gratuitement sur place)
- Prêt entre bibliothèques en Valais, en Suisse et au niveau international
- Salle de travail (16 places)
- Ordinateur de consultation des catalogues

Informations et horaires :

Bureau 202 (1er étage)

Jours et heures d'ouverture : **Lundi au vendredi de 10h00 à 16h00**

E-mail: biblio.sion@unil.ch Site internet: <https://www.iukb.ch/bibliotheque.html>

Prêts et de consultation d'ouvrages et de documents également via les bibliothèques de l'UNIGE, cf lien : [Utiliser nos services - Bibliothèque - UNIGE](#)

Bourses

L'octroi d'une aide à la formation (bourses d'études ou prêts) relève des cantons. Peuvent solliciter des allocations de formation les citoyen-nes suisses ainsi que les citoyen-nes étranger-ères qui résident en Suisse depuis au moins cinq ans. Les ressortissant-es de pays de l'UE/AELE, les réfugié-es et les apatrides peuvent également y prétendre. Les personnes qui séjournent en Suisse uniquement pour y suivre des études n'y ont en revanche pas droit: <https://www.edk.ch/fr/themes/bourses/services-cantonaux>.

Les étudiant-es immatriculé-es à l'UNIGE qui sont confronté-es à une situation financière difficile (personnelle ou familiale) peuvent sous conditions bénéficier de bourses sociales, de prêts ou d'aides ponctuelles. Une description de ces différents subsides et de leurs critères d'attribution figure sur le site internet du Pôle Santé Social <https://www.unige.ch/dife/safe>

Budget de dépenses moyen pour étudier en Valais

Le budget de dépenses moyen dépend de plusieurs facteurs et situations (avec ou sans loyer, logement en ville ou à l'extérieur, seul ou en co-location, coût des assurances, transports, etc.). L'estimation ci-après vous aidera à l'établissement de votre budget :

- Entretien complet et nourriture, entre CHF 800 et CHF 1'000,
- Logement (chambre indépendante), de CHF 600 à CHF 750,
- Taxes universitaires et frais d'études (matériel, ordinateur, etc), de CHF 165 à CHF 205,
- Transport, environ CHF 45
- Assurance maladie, de CHF 65 (étudiant-es au bénéfice d'un permis B formation) à CHF 450 (étudiant-es hors-UE, étudiant-es suisses ou affilié-e-s d'office).

soit entre CHF 1'675 et 2'450 par mois.

Au début des études, plusieurs dépenses doivent par ailleurs être réglées simultanément : un trimestre d'assurance maladie, les taxes universitaires, le premier loyer auquel s'ajoute souvent une caution obligatoire et les émoluments du Service de la population et des migrations.

A noter que la charge de travail requise pour mener à bien des études ne permet d'envisager qu'une activité rémunérée à temps partiel.

C

Cafétéria

La cafétéria est équipée d'une machine à café (capsules Nespresso) et d'un automate à boissons-snacks (produits valaisans), de micro-ondes ainsi que d'un babyfoot.

Un service de livraison est proposé en partenariat avec des restaurants de la ville de Sion : <https://www.smood.ch/fr>
Délai de livraison : 45 minutes.

Carte d'étudiant-e multiservices

Cette carte fournie par l'Université de Genève fait office de carte de légitimation, de carte de lecteur-trice et de carte multiservices <http://cartes.unige.ch/presentation/carte/>.

Congé

L'étudiant-e qui désire interrompre momentanément ses études peut obtenir un congé tout en restant immatriculé-e. Le congé est accordé par le Directeur du CIDE pour une période d'un semestre ou d'une année ; il ne peut pas excéder 2 ans. L'étudiant-e en congé n'est pas autorisé-e à se présenter à des examens. Pendant la durée du congé, une taxe fixe de CHF 65.- par semestre est due.

Formulaire de congé à disposition au secrétariat du MIDE et sur l'espace étudiant-es MIDE du site internet du CIDE : <https://www.unige.ch/cide/fr/espace-etudiants/procedures-administratives/conges/>

Délai pour déposer sa demande : 1 mois avant le début du semestre concerné.

Commerces aux environs du site

A 5 minutes à pied du bâtiment universitaire se trouvent une épicerie (avec poste), des restaurants, la pharmacie, la boulangerie ainsi qu'un distributeur de repas Thaï au Café des Pèlerins.

Informations : <https://www.bramois.ch/>

D

Données personnelles

Toute modification des données personnelles (changement d'adresse, de nom, de téléphone, d'e-mail privé, etc.) doit être faite directement par l'étudiant-e sur son portail <https://portail.unige.ch/accueil>. Les demandes de changement de prénom, nom, sexe ou permis de séjour doivent être communiquées au Service des immatriculations. Plus d'informations : <https://www.unige.ch/formalites/personnelles/>

E

Espace loisirs extérieur

Le site est équipé d'un espace de loisirs extérieur qui propose une piste de pétanque, une table de ping-pong, un terrain de badminton/volley-ball ainsi que des engins de fitness.

Etudes à temps partiel

La formation MIDE est prévue à **temps plein**. Sous conditions, le programme peut être suivi à temps partiel. En effet, les études à temps partiel sont soumises à des règles spécifiques. Aucun ajustement personnel n'est envisageable. Les détails de l'organisation sont à discuter avec un-e assistant-e du CIDE la première semaine de formation.

Exmatriculation

Les étudiant-es qui souhaitent quitter l'Université avant la fin des études doivent faire une demande d'exmatriculation écrite auprès du Service des immatriculations. Pour toute demande déposée dans les six semaines qui suivent le début officiel des cours, la taxe fixe de CHF 65.- sera prélevée.

Exmatriculation d'office : après l'obtention d'un grade, sans inscription à un autre programme (maîtrise, postgrade, certificat, doctorat, etc.) ; en cas de non-inscription dans les délais ou de non-paiement de toutes ou d'une partie des taxes ; après un échec définitif.

F

Fondation universitaire Kurt Bösch (FKB)

La Fondation universitaire Kurt Bösch (FKB) est propriétaire des bâtiments et met à disposition des Universités de Lausanne et de Genève, les infrastructures destinées à accueillir le personnel et les étudiant-es de chacune des Universités.

La Fondation peut livrer des informations sur la vie sur le site de Bramois/Sion ou sur la ville de Sion.

La Fondation propose également aux étudiant-e-s MIDE un cours hebdomadaire de self-défense gratuit, dans ses locaux, durant l'année académique.

H

Horaires d'ouverture

Bâtiment principal (salles, cafétéria) : du lundi au vendredi, de 07h30 à 18h00

Réception (bureau 103 – rez) : lundi et mardi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ainsi que jeudi de 9h00 à 12h00

Bibliothèque UNIL-UNIGE (bureau 202 – 1^{er} étage) : du lundi au vendredi, de 10h00 à 16h00

Contact :

Tél : 027/205.73.00

E-mail: logistique@iukb.ch

I

Informatique

Le Centre informatique (CI) de l'UNIL procure les services informatiques sur le site de Sion.

Soutien informatique : Bureau 200 (1er étage) - A distance, par e-mail : helpdesk@unil.ch avec mention « Valais Campus » dans le titre du message ou par tél. 021 692 22 22.

Pour accéder à l'ensemble des services en ligne proposés par l'Université de Genève, un identifiant et un mot de passe personnel vous ont été attribués directement par l'UNIGE (sur bulletin de paiement), ainsi qu'une adresse e-mail institutionnelle (Prénom.Nom@etu.unige.ch). Prière de la consulter régulièrement afin de prendre connaissance des informations officielles envoyées par le CIDE.

- **Intranet** : La plateforme d'enseignement [Moodle](#) permet aux étudiant-es d'accéder aux supports de cours ainsi qu'aux activités (travaux et autres informations) mis en ligne par les enseignant-es.
- **Accès au réseau sans fil (WIFI)** : Une connexion à internet est disponible dans le bâtiment. Pour vous connecter au réseau WIFI : choisir "eduroam" puis entrer votre nom d'utilisateur-trice (forme : username@unil.ch ou username@unige.ch) et votre mot de passe. Ensuite, votre machine se connecte automatiquement à ce réseau WIFI.
- **Impressions de documents** : Les impressions peuvent se faire via l'imprimante PrintUNIL, située au 1^{er} étage du bâtiment, à côté de la salle d'informatique. Chaque étudiant-e reçoit gratuitement un crédit pour 300 impressions au début de chaque semestre de formation ; des crédits supplémentaires peuvent ensuite être achetés auprès du secrétariat de l'IGD-UNIL (Madame Christelle Monnet, bureau 216, 1^{er} étage).

Inscription aux examens

L'inscription au MIDE implique une inscription tacite aux cours et aux examens. Une désinscription par mail est possible, au plus tard 1 (un) mois avant le début de la session d'examens, auprès du Secrétariat des étudiant-es MIDE (mide@unige.ch).

En cas d'échec, les épreuves peuvent être répétées une fois (un deuxième échec est éliminatoire). L'inscription à un examen de rattrapage est dès lors **obligatoire**, au plus tard 1 (un) mois avant le début de la session d'examens, **par mail**, auprès du Secrétariat des étudiant-es MIDE.

L

Logement

La Fondation universitaire Kurt Bösch (FKB) dispose d'un campus de 20 chambres situé à 50 mètres du bâtiment universitaire. Renseignements et location auprès du Service logistique, logistique@iukb.ch.

Autres locations :

Résidence pour étudiant-es en ville de Sion : <https://www.smallville-sion.ch/>

Site de la HEVS : <https://www.hevs.ch/fr/annonces-200086>

Foyer St-Justin : <https://justinus.ch/sion/>

M

Méthodes de travail

Chaque étudiant-e désirant optimiser ses stratégies d'apprentissage et améliorer ses chances de réussite peut consulter et contacter le Pôle de soutien à l'enseignement et l'apprentissage : <https://www.unige.ch/dife/enseigner-apprendre/soutien-apprentissage/>

Les étudiant-es peuvent également trouver information et soutien auprès des responsables de formation et des assistant-es du CIDE.

Le Centre de documentation dispose d'ouvrages en prêt sur les méthodes de travail académiques

Mobilité universitaire <http://unige.ch/international/fr/>

Un séjour d'échange en Suisse ou à l'étranger vous permet de bénéficier d'avantages tant administratifs, académiques que personnels.

Mobilité internationale : La troisième édition de la semaine internationale de la mobilité académique aura lieu du 6 au 9 octobre 2025. Un excellent moyen de vous renseigner sur les possibilités de séjour à l'étranger, <https://www.unige.ch/exchange/fr/mobilite/mobilite-out/etudiants/sinformer/ou-se-renseigner/>

Délai : Inscription en ligne à partir du 13 octobre jusqu'au 27 novembre 2025 pour un départ au semestre d'automne 2026 et/ou printemps 2027

P

Parking

La Fondation universitaire Kurt Bösch (FKB) dispose d'un parking extérieur de 40 places non payant à disposition des étudiant-es, des visiteurs et visiteuses et des locataires du campus.

Permis de séjour

Pour étudier en Suisse, tous les ressortissant-es étranger-ères doivent obtenir **un permis de séjour**. En outre, les ressortissant-es de certains pays (voir ci-dessous) doivent être en possession d'un **visa pour études**.
Une copie du permis est à transmettre au Secrétariat des étudiant-es.

Comment obtenir un visa pour études : formalités à effectuer dans le pays d'origine

Les ressortissant-es des pays suivants doivent être en possession d'un visa pour études délivré par une ambassade ou un consulat suisse (Représentations suisses dans le monde : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfa/entree-sejour-suisse/informations-entree-sejour-suisse.html>); les démarches prennent au minimum 2 à 3 mois.

Europe : Turquie et les pays de l'Est non- membres de l'UE

Afrique : tous les pays

Asie : tous les pays, sauf Brunei, Japon, Malaisie, Singapour

Océanie : tous les pays, sauf Nouvelle-Zélande

Amérique : tous les pays.

Comment obtenir un permis de séjour : formalités à effectuer en Suisse

Dans un délai de 14 jours après l'arrivée en Suisse, l'étudiant-e étranger-ère doit s'annoncer à l'autorité municipale responsable (Contrôle des habitants ou Service du contrôle des habitants) de **son lieu d'habitation** et demander un permis de séjour.

Les documents suivants peuvent être nécessaires, à vérifier selon les communes:

- Demande de séjour personnelle ;
- Passeport valable et visa pour études si nécessaire ;
- Confirmation d'admission dans le cursus d'études ou attestation d'inscription ;
- Preuve de moyens financiers suffisants pour couvrir le coût des études (attestation de banque ou document certifié); Preuve d'une adresse d'habitation sur le lieu de séjour ;

La taxe à payer varie selon le lieu de résidence de CHF 100.- à CHF 180.-.

Attention : l'attestation d'admission à un cursus ne donne pas droit à un permis de séjour. Les visas de tourisme ne peuvent pas être transformés en visa d'études après l'arrivée en Suisse.

Renseignements complémentaires : Ville de Sion, Contrôle des habitants, Espace des Remparts 6, 1950 Sion 2; <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/controle-habitants.xhtml>, tél. +41 (0)27 324 15 36

Permis de travail :

Pour travailler en Suisse, tous les ressortissant-es étranger-ères doivent obtenir un permis de travail.

Comment obtenir une autorisation de travail – formalités à effectuer en Suisse

Les étudiant-es provenant de l'étranger, au bénéfice d'un permis de séjour valable (B ou L), sont autorisé-es à travailler en Suisse pour autant que cela ne prolonge pas la durée de leurs études.

Les ressortissant-es de l'UE peuvent travailler jusqu'à 15 heures par semaine durant la période des cours et à temps plein le reste de l'année dès le début de leurs études. Les ressortissant-es des autres pays doivent d'abord séjourner 6 mois en Suisse avant d'être autorisé-es à travailler.

L'employeur doit obtenir une autorisation de travail auprès de l'Office cantonal avant le début de l'activité. Une attestation confirmant la compatibilité du travail envisagé avec les études peut être fournie par le Secrétariat des étudiant-es.

Renseignements complémentaires : Etat du Valais, Service de la population et des migrations, Avenue de la Gare 39, 1950 Sion, Tél. + 41(0)27 606 55 52, www.vs.ch/spm

Pôle santé social

Si vous rencontrez un problème financier, médical, social ou psychologique qui a des conséquences négatives sur votre vie étudiante et votre parcours universitaire, vous pouvez vous adresser aux assistants et assistantes sociale du Pôle Santé Social de l'UNIGE : <https://www.unige.ch/dife/sante-psychologie/> et <https://www.unige.ch/dife/bureau-social/>

R

Repas

Tous les lundis à 12h15, le foodtruck Le Rôdeur sera présent à l'entrée principale de la Fondation. Il préparera différents repas chauds à choix (coût environ CHF 15.-).

S

Salles

Salles de cours

1 ^{er} étage	Salle 204	MIDE
	Salle 211-213-215	MET
Rez	Salle 100	Formations continues

Salles d'études

1 ^{er} étage	Salle 202/Bibliothèque	16 places
	Salle 203	16 places
	Salle 206	12 places avec ordinateurs à disposition

Merci de ne pas déplacer le mobilier et le matériel technique sans l'autorisation de la Fondation. En cas de non-respect de ce qui précède, la Fondation facture la remise en état.

Sion

La région de Sion offre de nombreuses opportunités tant aux niveaux culturel, touristique et sportif qu'aux niveaux commodités et santé. Pour de plus amples informations voir sur les sites internet :

Ville de Sion : www.sion.ch

Sion Tourisme : <https://siontourisme.ch/index.php?lang=fr>

Culture Valais : www.culturevalais.ch

Valais Tourisme : <https://www.valais.ch/fr/home>

Guide des Loisirs : <https://www.loisirs.ch/>

Village de Bramois : www.bramois.ch

Au début de chaque mois, le Service logistique de la Fondation transmet aux étudiants, par e-mail, le calendrier mensuel des activités culturelles et sportives proposées en Valais.

T

Taxes

Les taxes universitaires s'élèvent à CHF 500.- par semestre (CHF 65.- de taxes fixes et CHF 435.- de taxes d'encadrement).

Un bulletin de paiement vous est envoyé par email au début de chaque semestre.

Une exonération des taxes pour les étudiant-es en situation financière difficile est possible sous conditions :

<https://www.unige.ch/dife/aides-financieres/exo-taxes>

Transports

Bus : Les Bus sédunois (ligne BS14, horaire cadencé à 20 minutes, du lundi au vendredi) et CarPostal (lignes 386-388) assurent la liaison Sion gare – Bramois aller-retour (durée trajet : 15 minutes). Arrêts : Pont Bramois et Institut (journée) – Cassières (nuit)

Pour de plus amples informations, voir l'horaire affiché dans le hall d'entrée ou sur le site internet : <https://www.postauto.ch/fr/sion-vs>

Voitures : Autoroute A9, Sortie Sion Est n°27, suivre le fléchage UNIL/UNIGE

Vélo : Durée trajet Sion gare – Bramois : environ 15 minutes

Taxis officiels Ville de Sion : tél. +41 (0) 27 322 32 32

Velospot (vélos en libre-service) : Possibilité d'emprunter un vélo ou un vélo électrique dans toutes les stations Velospot de Suisse en souscrivant un abonnement. Une station est installée au Chemin de l'école, 1967 Bramois (à 3 minutes de la FKB). Informations complémentaires : <https://www.velospot.info/customer/public/>

URGENCES



ADRESSES UTILES

Fondation universitaire Kurt Bösch

www.iukb.ch

Université de Genève

www.unige.ch

Centre interfacultaire en droits de l'enfant

www.unige.ch/cide

Bibliothèque

www.iukb.ch/centredoc

Transports

<https://www.postauto.ch/fr/sion-vs> - www.cff.ch

Sion

www.sion.ch - www.siontourism.ch

Bramois

www.bramois.ch

ABREVIATIONS

FKB : Fondation universitaire Kurt Bösch

UNIL Université de Lausanne

UNIGE : Université de Genève

IGD Institut de Géographie et de Durabilité

CIDE : Centre interfacultaire en droits de l'enfant

CIRM Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne

MIDE : Master interdisciplinaire en droits de l'enfant

MET Master en études du tourisme